

qui a enseigné l'histoire du Canada à des écoliers de 14 à 17 ans, qui leur a peut-être fait un cours d'histoire. En considérant l'histoire du Canada qu'il faut enseigner à des jeunes gens de 14 ou de 17 ans, on le fait dans l'espoir qu'on réussira à leur inculquer un certain esprit civique, la foi dans la patrie, dans l'esprit de la nation et le but qu'elle poursuit. Il y a un certain nombre de dates et de lois qui vous orientent.

Il y a l'Acte de Québec, bien sûr. Il y a le rapport de Durham et l'Acte d'union. Il y a 1848 et le gouvernement responsable, dont les architectes ont été Lafontaine et Baldwin. Il y a la Confédération et sir John A. Macdonald, Cartier et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. De là, on passe à la naissance de la nation canadienne, qui cesse d'être une colonie, et à des questions comme celles de la loi de la marine. Il faut parler de la crise de la conscription et de tout ce qu'elle signifiait ainsi que d'autres incidents comme l'affaire Chamok de 1922; le statut de Westminster; le rapport Rowell-Sirois et tous ces jalons parce qu'il faut chercher à rendre l'étudiant conscient des traditions canadiennes.

Je m'efforce d'examiner cette question comme un maître d'école. En 1960, nous aurons une déclaration des droits. J'examine ce bill et je cherche à en extraire un message à insérer dans un livre de classe. Celui qui a déjà enseigné l'histoire sait que ce qui est le plus difficile à faire comprendre, c'est ce que signifie, en fait, le gouvernement responsable. J'ai connu des instituteurs qui avaient enseigné cette leçon une douzaine de fois au cours de l'année et qui, à la fin du terme, n'ont pu obtenir une réponse satisfaisante.

Je veux passer maintenant à un autre genre d'histoire ou à une autre catégorie d'histoire qui s'enseigne bien plus facilement, l'histoire des États-Unis ou l'histoire d'Angleterre. En Ontario, l'histoire des États-Unis est enseignée dans les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années et elle est rattachée à l'histoire du Canada, tout comme l'histoire d'Angleterre. C'est regrettable, je pense, qu'on n'ait pas séparé l'histoire d'Angleterre. On obtient un mélange des trois. Je trouve que les étudiants retiennent bien plus facilement et plus rapidement les hauts faits, les événements importants de l'histoire des États-Unis ou de l'histoire d'Angleterre que ceux de l'histoire du Canada. La Déclaration d'indépendance ou le discours prononcé à Gettysburg se comprennent beaucoup plus vite que la notion de gouvernement responsable ou le rapport Durham. L'histoire d'Angleterre est marquée par ses rois et ses grands hommes qui en font

un tout organique. Celui qui enseigne l'histoire du Canada a bien du mal à camper des héros canadiens et à leur donner une stature qui puisse se comparer à celle des grandes figures de l'histoire des États-Unis.

Voilà pourquoi nous sommes toujours si déçus de constater, tous tant que nous sommes, que nos étudiants une fois entrés dans le monde de connaissent bien mieux Washington, Lincoln et Jefferson que nos grandes figures. C'est entre autre pour les mêmes raisons qu'ils peuvent vous parler de Nelson et même de Napoléon. Ils ont quelque idée du rôle de Gladstone et de sa place dans l'histoire, mais ils ne peuvent vous répondre si vous les interrogez sur une figure canadienne. Le manque d'intérêt de notre histoire, l'impuissance de ceux qui l'enseignent à la faire vraiment passer dans les esprits, à lui donner vie et vigueur, hantent tous ceux qui s'y sont essayés. Nous nous cherchons toutes sortes de raisons et d'excuses pour nous et pour le pays lui-même.

C'est ce sentiment de déception et de mécontentement qui surgit en moi lorsque je me penche sur le projet de loi et que je m'efforce de comprendre comment, en qualité d'instituteur chargé de préparer un manuel, je pourrais faire entrer ce texte dans un manuel de sciences sociales ou d'histoire. A mon avis, voici quelque chose que nous aurons autant de mal à vendre,—je n'emploie pas "vendre" dans l'acception moderne et commerciale du mot, mais j'entends "faire accepter", que le gouvernement responsable, car notre déclaration des droits de l'homme n'est pas annoncée par un préambule qui frappe l'attention. Elle n'a aucune valeur littéraire. Dans une large mesure, elle semble tout au plus un exercice de style juridique, et, comme je l'ai signalé au début, le triste de l'affaire, c'est que nous maintenons le problème typiquement canadien.

Nous semblons les héritiers de deux traditions, celle des États-Unis et celle de la Grande-Bretagne, mais étouffés entre les deux. Ces deux traditions nous sont prodigues, mais, lorsqu'il s'agit d'élaborer une déclaration comme celle-ci, nous revenons au vieux compromis de notre souveraineté et de nos allégeances, à un mélange incompréhensible des divers paliers de l'autorité du pays, à un manque d'unanimité. Nonobstant toutes les belles et bonnes choses qui ont été dites dans cette enceinte au sujet des libertés de l'homme, on constate avec tristesse que nous ne pouvons obtenir un document bref et concis, que nous pourrions léguer à la jeunesse de notre pays.

Nous pouvons évidemment songer à d'autres avantages que nous n'avons pas assurés